

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mercredi 2 Novembre 2022

A la Salle des Fêtes de La Porcherie

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,  
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mercredi 26 Octobre 2022

○ Présents :

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine		X	MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONNET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric		X	PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

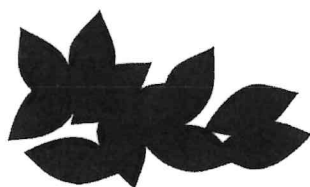
○ Absents :

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Stéphane PATIER,
- Mme Christine DE NEUVILLE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Paul LONGEQUEUE,
- Mr Eric DUPONT était absent excusé,
- Mme Stéphanie GENESTE était absente excusée.
- Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul LONGEQUEUE.

-----  
■ DÉLIBÉRATION N°2022-096 CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AU PROFIT DE L'ENTREPRISE AURELIEN DEMARS (RESTAURANT L'ADEQUATE)

Monsieur le Président précise que Monsieur Aurélien DEMARS a repris le bar-restaurant L'Adéquate à Saint Hilaire Bonneval en 2005. Il l'exploite avec son épouse (salariée de l'entreprise) et 4 autres employés à temps complet (2 en cuisine, 2 au service). En complément de l'activité de bar-restauration traditionnelle (75% du chiffre d'affaires), Mr Aurélien DEMARS développe la vente à emporter et un service traiteur. Il travaille les produits locaux et toutes ses préparations sont faites maison.

Son projet consiste à réaliser des travaux d'aménagement de la terrasse extérieure afin d'optimiser l'emplacement des tables et gagner en confort tant pour la clientèle que pour le service.



Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20221102-2022-096-DE  
Date de télétransmission : 07/11/2022  
Date de réception préfecture : 07/11/2022

Les travaux prévus portent sur la réalisation de deux voiles d'ombrage sur la terrasse du restaurant.

L'investissement total est évalué à **4 641 € HT**.

Cette opération est éligible à une aide maximale prévisionnelle estimée à **928 €** calculée au taux de 20 % des coûts éligibles.

Cette aide prend la forme d'une subvention financée à hauteur de :

– **892 €** (Huit cent quatre-vingt-deux euros) pris en charge par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne,

– **46 €** (Quarante-six euros) pris en charge par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, (1% des bases retenues).

L'entreprise individuelle Aurélien DEMARS s'engage à réaliser l'opération conformément au descriptif figurant dans le dossier transmis à la Communauté de Communes.

Le financement de cette opération dans le cadre du dispositif des aides à l'immobilier d'entreprise nécessite de signer une convention tripartite à intervenir entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'entreprise individuelle **Aurélien DEMARS**.

Monsieur le Président précise que cette aide intervient dans le cadre de l'élargissement des activités éligibles à l'aide aux activités relevant de l'hébergement et de la restauration traditionnelle jusqu'au 31 décembre 2023

Après avoir présenté aux membres du conseil communautaire, le projet de convention, le Président propose ensuite à celui-ci de se prononcer par rapport au financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

– **DECIDE** d'attribuer une subvention de **46 €** au titre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour l'opération réalisée par l'entreprise individuelle **Aurélien DEMARS**,

– **PRECISE** que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne,

– **VALIDE** le projet de convention à intervenir entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'Entreprise individuelle **Aurélien DEMARS**,

– **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A LA PORCHERIE, LE 2 NOVEMBRE 2022

Le Président : Marc DITLECADET

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	18
Votants	20
Exprimés	20
Contre	0
Pour	20
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture  
087-200740814-20221102-2022-096-DE  
Date de télétransmission : 07/11/2022  
Date de réception préfecture : 07/11/2022